



Contribution « Vers la 2^e session du Synode » du diocèse de Rouen - Avril 2024

En vue de la 2^e session du Synode sur la synodalité, le secrétariat général du Synode a invité les diocèses à travailler la question « Comment être une Église synodale en mission ? ». Le conseil épiscopal a proposé aux fidèles de travailler cette question en cohérence avec les initiatives en cours dans le diocèse (*Projet de renouvellement du conseil diocésain de pastorale, mise en place de ministères laïcs reconnus, document de réflexions « Hommes et femmes dans l'Église de Rouen », thème d'année « Marcher avec la Parole*).

La participation a été moindre que lors de la première consultation : cinq contributions ont été reçues et ont mobilisé un peu moins de cent personnes. Ce faible retour est peut-être lié au délai court, à l'activité pastorale diocésaine actuelle bien soutenue et au sentiment que les dés sont déjà jetés.

La restitution ci-dessous ne prend en compte que quatre contributions sur les cinq reçues car l'une d'elles (jointe en annexe 3) est déjà prise en compte par le groupe national « Promesses d'Église ». Comme proposé par la Conférence des évêques de France, deux présentations du conseil épiscopal et du projet de conseil diocésain de pastorale ont été ajoutées.

Contribution suite à l'appel du secrétariat du synode

La synthèse des contributions est organisée en deux points : l'adaptation de l'Église aux évolutions du monde et de ses réalités ecclésiales, les modes de gouvernance de nos paroisses.

1. Adaptation de l'Église aux évolutions du monde et de ses réalités ecclésiales

L'Église doit continuer à se questionner pour rester fidèle à sa mission évangélique.

1.1. Adaptation vis-à-vis du monde

Les visages de l'Église étant différents selon les continents, c'est une chance que le synode ait porté la réflexion à ce niveau. En effet, il faut en permanence tenir compte de l'histoire, des lieux, du contexte et être inventifs pour ne pas rester figés dans un schéma donné. Cela demande de favoriser une culture de l'écoute et du dialogue.

Cependant, cette évolution peut être entravée par des tensions internes entre la Tradition et les questions nouvelles qui apparaissent, créant parfois des points de tensions et de crispations, notamment sur des questions morales comme l'homosexualité et la polygamie.

1.2. Adaptation de l'Église à ses réalités propres

La baisse du nombre des prêtres implique le partage des responsabilités avec des laïcs.

Le diocèse a mis en place six ministères pour les laïcs (délégué pastoral, serviteur de communauté, secrétaire pastoral, guide des funérailles, intendant, catéchète).

C'est un bien pour toute la communauté à condition que les membres qui ne sont pas en responsabilité résistent à la tentation de se désengager de la vie de la paroisse. Ils peuvent être sollicités pour des tâches simples et ponctuelles afin qu'ils continuent à se sentir acteurs et non consommateurs.

La question de l'ouverture du diaconat aux femmes est évoquée comme un objectif adapté à notre temps pour notre Église.

Quelques exemples illustrent cette réalité :

- Mise en place de délégués pastoraux : dans un contexte où il n'est plus possible de nommer un curé par paroisse, des fidèles laïcs sont formés pour accomplir, en équipe, la mission ecclésiale de délégué pastoral. Ils reçoivent la charge de guider la communauté. Ils exercent, conjointement avec le prêtre modérateur (curé d'une paroisse voisine), les responsabilités qui sont celles d'un curé. Les délégués pastoraux d'une même paroisse peuvent se répartir les charges.
- Mise en place de serviteurs de communauté : les paroisses couvrent souvent un vaste territoire regroupant plusieurs communautés locales. Les serviteurs de communauté appelés à cette responsabilité ont la mission de créer la communion au sein de ces communautés locales et avec l'ensemble paroissial. On s'aperçoit aujourd'hui que ce rôle fédérateur n'a pas toujours été bien compris, ni bien expliqué à l'ensemble des paroissiens.
- Une réflexion spécifique à propos des aumôniers d'hôpitaux : aujourd'hui la mission d'aumônier d'hôpital est essentiellement assurée par des laïcs en mission. *[Bien que la doctrine du Concile de Trente ait été rappelée]* une demande est faite pour que les aumôniers puissent donner certains sacrements vu leur proximité avec les malades alors que les prêtres en sont plus éloignés par manque de disponibilité.

En général, les paroissiens et participants plus occasionnels acceptent le rôle croissant des laïcs dans la vie de leur Église locale. Cependant il faut veiller à ne pas décourager ceux qui prennent des responsabilités par des exigences de formation, ou de présence trop élevée.

2. Les modes de gouvernance de nos structures ecclésiales.

Certains ont exprimé le besoin de mener une réflexion profonde sur la place et le rôle du curé au sein de la paroisse. Ils mettent l'accent sur l'importance de la consultation et la collaboration pour permettre une prise de décision éclairée et une mise en œuvre efficace des initiatives pastorales.

2.1. Développement de la coresponsabilité

Le rôle du prêtre en tant que garant de la communion et de la ligne pastorale est crucial, mais cela ne doit pas être perçu comme reposant exclusivement sur ses épaules.

Un projet pastoral, élaboré de manière collaborative et soutenu par une évaluation continue, suscite une vie communautaire plus dynamique. Cela facilite le partage de la responsabilité de propager l'Évangile dans le contexte culturel spécifique de la paroisse. Pour cela, il est nécessaire de surmonter des obstacles tels que l'individualisme et la surcharge liée aux rythmes de la vie moderne.

Concernant le point particulier des conseils de gestion, il est noté à regret que cette instance n'est pas toujours en place.

2.2. Partage des responsabilités entre clercs et laïcs

Il est proposé de se rapprocher du fonctionnement qu'aurait une démocratie, en informant les paroissiens des orientations et décisions prises par les différents conseils et en les consultant, par exemple à l'occasion des renouvellements des responsables.

Chaque responsable, clerc ou laïc, doit être bien positionné dans sa mission, en lien avec les autres instances paroissiales, en veillant au respect de la subsidiarité. Cela nécessite des rencontres régulières entre clercs et laïcs.

Ce fonctionnement doit être connu et compris par la communauté.

Le partage des responsabilités clercs-laïcs amène un changement profond de mentalité qui peut demander du temps. Il s'agit de ne pas se décourager.

2.3. Conditions d'exercice des responsabilités

Chaque responsable veillera à se rappeler qu'il n'est pas dans une démarche personnelle mais qu'il est porteur d'une mission pour laquelle il a été appelé. Pour cela, il doit rester à l'écoute de l'Esprit Saint.

Sa responsabilité s'inscrit dans une histoire et il doit tenir compte de ce que les autres ont semé. Idéalement, il recevra un mandat indiquant le champ et la durée de son engagement.

Ces différentes responsabilités, souvent exercées bénévolement, exigent parfois un niveau de disponibilité qui a soulevé des questions de compensations financières. Ce n'est certes pas un travail rémunéré (s'il fallait payer à hauteur de l'investissement et des compétences, les budgets paroissiaux ne suffiraient pas !), il s'agit d'un service. Même si le diocèse compte aujourd'hui environ vingt-trois LEME équivalent temps plein, peut-être serait-il pertinent demain de développer un statut intermédiaire entre le bénévolat et le salariat pour attirer et conserver les bonnes volontés ?

Par ailleurs, si l'on souhaite que les laïcs en responsabilité conservent un rythme de vie équilibré, il est bon de leur permettre de rester disponibles pour leurs engagements personnels et familiaux.

2.4. Travail au sein d'un diocèse

Il est bon de rappeler que les paroisses travaillent au sein d'un diocèse tout en cherchant l'équilibre entre suivi des orientations diocésaines et autonomie locale.

2.5. Place des femmes et des jeunes

Le mode de gouvernance doit permettre à chaque individu, homme ou femme, de s'épanouir pleinement au sein de l'Église. Il est pertinent d'intégrer l'altérité à tout niveau. Cela suppose une répartition équilibrée des responsabilités entre hommes et femmes, certains allant jusqu'à demander une parité systématique.

De plus, la fraîcheur et les idées novatrices des plus jeunes invitent à les encourager à participer activement aux décisions en incitant tout particulièrement les jeunes filles à prendre leur place.

Par ailleurs, notre archevêque a constitué un groupe avec trois couples et un prêtre pour mener une réflexion approfondie sur le thème « Hommes et femmes dans l'Église de Rouen », ce document est joint en annexe 2.

L'adaptation de l'Église aux différentes évolutions sociétales et ecclésiales suscite de nouveaux modes de gouvernance mais cela ne doit pas faire oublier que la mission de l'Église concerne tous les baptisés. Pour permettre une communion fraternelle entre personnes en responsabilité ou non, il est bon de vivre des temps conviviaux qui aident à se connaître, échanger et avoir des échos de ce qui se vit dans les paroisses.

Cette vie fraternelle facilitera l'accueil de ceux qui frappent à la porte de l'Église parfois timidement à l'occasion d'un questionnement, d'une demande de sacrement ou de funérailles.

Qu'ils soient touchés par le visage de l'Église qu'ils rencontrent !

Contribution suite à la demande de la CEF

1. Un conseil épiscopal qui se diversifie

Ordinairement, le conseil se réunit le vendredi matin hors vacances scolaires ; il est précédé des laudes, d'un temps d'adoration et de la messe ; en milieu de matinée, l'équipe prie avec l'office du milieu du jour ; le conseil se termine par le déjeuner.

Jusqu'en 2016, le conseil épiscopal était composé uniquement de clercs : l'archevêque, le vicaire général, les deux vicaires épiscopaux et un secrétaire (prêtre).

En 2016, souhaitant enrichir la réflexion du conseil par la voix de fidèles laïcs, l'archevêque a appelé deux laïcs en responsabilité dans le diocèse, un homme et une femme. Au-delà de leur connaissance du diocèse liée à leur responsabilité, c'est aussi au titre de leur réalité de vie qu'ils ont été appelés : tous deux sont mariés et parents respectivement de deux et quatre enfants. Cette ouverture s'est poursuivie en 2022 par l'appel d'une autre femme, mère de famille et au service de l'Eglise diocésaine, puis en 2023 par l'appel de l'économiste diocésain, lui-même père de famille.

Le vicaire général établit l'ordre du jour qui peut être complété par chacun, et il conduit la rencontre. Après un tour d'horizon sur les actualités du diocèse, les sujets à travailler sont répartis selon trois volets : les questions liées aux personnes, la relecture des événements diocésains et les projets pastoraux, plus les nominations de décembre à mai. Quand le besoin se fait sentir, le conseil se fait aider en invitant des personnes compétentes par rapport au sujet travaillé. Chaque année, le conseil reçoit les directeurs des services diocésains. En début et fin d'année pastorale, une session d'un à trois jours est organisée. Chaque fois que le conseil se réunit, un compte-rendu est rédigé, archivé et envoyé aux membres du conseil.

Une écoute respectueuse, les temps réguliers de prière et les moments plus conviviaux ont permis à chacun, clerc et laïc, de trouver sa place de façon harmonieuse et fraternelle. Selon les sujets, la parole est plus ou moins facile pour les clercs ou les laïcs.

Chaque membre du conseil a une place reconnue et le conseil ne se réunit pas s'il n'est pas au complet (sauf maladie).

L'évolution dans la composition du conseil s'est accompagnée également d'une transformation dans la manière de prendre les décisions qui est plus collégiale.

2. Un nouveau mode de fonctionnement pour le Conseil diocésain de Pastorale

Au fil des années, la participation des membres du Conseil diocésain de Pastorale s'étant érodée (soixante présents sur cent-vingt membres environ), un nouveau mode de fonctionnement est proposé.

Pour permettre un travail efficace et une consultation large, il est proposé que le Conseil diocésain de Pastorale soit composé de vingt-cinq personnes - élues ou désignées - issues des conseils épiscopal et presbytéral, des doyennés, des services diocésains, des mouvements et associations de fidèles, et des initiatives nouvelles ou réalités diocésaines. Chacune de ces personnes est en lien avec vingt autres membres du peuple de Dieu.

Les sujets sont travaillés par les vingt-cinq et ponctuellement par le peuple de Dieu représenté par les cinq-cents personnes.

Le projet complet est annexé à ce document (annexe 1).

Proposition pour le Conseil diocésain de Pastorale

Diocèse de Rouen

Rappel du Code de Droit Canonique :

Canon 511 : Dans chaque diocèse, dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent, sera constitué le conseil pastoral auquel il revient sous l'autorité de l'Évêque d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.

Canon 512 : (...). §2. Les fidèles députés au conseil pastoral seront choisis de telle manière que par eux la portion tout entière du peuple de Dieu qui constitue le diocèse soit réellement représentée, compte tenu des diverses régions du diocèse, des conditions sociales et professionnelles et de la participation qu'individuellement ils ont à l'apostolat.

§3. Ne seront députés au conseil pastoral que des fidèles remarquables pour leur foi solide, leurs bonnes mœurs et leur prudence.

Un **Conseil diocésain de Pastorale** du diocèse de Rouen est constitué selon les canon 511-514 du code de droit canonique. Il apportera à l'archevêque les conseils concernant la vie pastorale du diocèse. Il veillera tout particulièrement à orienter sa réflexion et ses préconisations pour que l'Eglise de Rouen soit missionnaire.

Attentifs aux signes des temps, puisant dans la prière et la Parole de Dieu, ses membres chercheront à discerner ce qui leur semble bon pour la mission de l'Eglise de Rouen en dialogue avec la société civile, envoyée en mission vers tous, à commencer par les personnes les plus pauvres et les plus éloignées.

Afin de permettre un travail efficace et une consultation large, le Conseil diocésain de Pastorale est composé de vingt-cinq personnes qui, chacune, seront en lien avec vingt autres membres du peuple de Dieu.

1. Composition du Conseil diocésain de Pastorale

Le Conseil diocésain de pastorale est composé de vingt-cinq membres titulaires et d'autant de membres suppléants, désignés ou élus. Ils peuvent être laïc, consacré, diacre ou prêtre. La majorité du conseil, cependant, devra être composée de laïcs. Les diacres et les personnes consacrées devront avoir chacun au moins trois représentants.

Outre le critère énoncé par le can. 512 § 3, on recherchera des personnes capables d'écouter, de se laisser déplacer par les autres et désireuses de chercher la volonté du Seigneur au-delà de leurs propres idées.

Membres des Conseils : trois membres

- Vicaire Général, membre de droit.
- Co-modératrice de la curie, membre de droit.
- Un membre élu par le Conseil Presbytéral

Doyennés : six membres

- Un représentant par doyenné et un suppléant (clerc, consacré ou laïc) élu, par doyenné, par les prêtres, délégués pastoraux et serviteurs de communauté.

Services diocésains : quatre membres

Ils sont appelés par le vicaire général et la comodératrice de la curie :

- 1 parmi les responsables du pôle des fonctions ecclésiales.
- 1 parmi les responsables du pôle des réalités humaines.
- 2 de la Pastorale des jeunes

Mouvements et associations de fidèles : cinq membres

- Solidarité : élu ou désigné par les responsables diocésains concernés.
- Spiritualité : élu ou désigné par les associations concernées.
- Mouvements de jeunesse : élu ou désigné par les responsables diocésains
- Monde du travail : élu ou désigné par les responsables diocésains
- Mouvements d'Action Catholique : élu ou désigné par les responsables diocésains

Initiatives nouvelles ou des réalités diocésaine : sept membres

Un représentant des initiatives missionnaires autour de *l'annonce de la Foi* désigné par le vicaire général.

Un représentant des initiatives autour des *familles* désigné par le délégué diocésain à la pastorale des familles

Un représentant de l'attention aux *malades et aux personnes* âgées désigné par le délégué épiscopal à la santé.

Deux représentants des associations proches *des personnes en précarités ou fragiles* désignés par les groupes concernés.

Un représentant du *monde de l'enseignement* désigné par le CODIEC.

Un représentant de la *vie religieuse* désigné par le conseil diocésain de la vie consacrée

Deux observateurs :

- Un membre d'une autre Eglise ou communauté ecclésiale chrétienne appelé par le délégué à l'œcuménisme.
- Le responsable du service communication du diocèse.

Le mandat des membres titulaires est de trois ans renouvelable une fois de suite. Le mandat des membres suppléants est de trois ans renouvelable.

2. Les sessions

Le Conseil diocésain se réunit quatre fois par an selon un calendrier fixé annuellement :

- Une première rencontre sous forme de retraite spirituelle en début d'année (récollecion d'une journée) pour se mettre à l'écoute de ce que Dieu attend.
- Deux rencontres de travail d'une demi-journée
- Une dernière rencontre plus festive comprenant une célébration et un repas.

Les questions à traiter font toujours l'objet de plusieurs rencontres, habituellement deux.

La présence à toutes les rencontres est un engagement indispensable. Le membre titulaire peut toutefois se faire remplacer par son suppléant.

3. Le bureau

Les quatre membres sont désignés parmi les membres du CDP pour moitié par la première assemblée, par moitié par l'archevêque. Ils se répartissent ensuite librement les fonctions nécessaires à son fonctionnement.

Le bureau établit l'ordre du jour en accueillant les propositions de l'archevêque. Il transmet l'ordre du jour au moins deux semaines avant une rencontre du Conseil diocésain de pastorale.

Le bureau veille à l'organisation pratique des rencontres et à leur déroulement. Il peut faire appel à un animateur reconnu et à des intervenants en fonction des questions traitées.

L'animateur est un facilitateur extérieur, sans être à proprement parler membre du CDP. Il peut être rémunéré.

Le bureau bénéficie de l'aide du secrétariat des services diocésains.

4. Consultation du Peuple de Dieu

Une consultation régulière de 500 personnes choisies par les membres titulaires, en raison de leur intérêt pour la mission de l'Eglise ou de leur capacité à être en dialogue avec elle¹, sera organisée. Les personnes choisies devront s'engager à répondre aux sollicitations du CDP soit par l'intermédiaire du membre qui les a choisis soit par le bureau, sur des questions fermées ou sur des questions ouvertes simples. Leur engagement est d'un an renouvelable.

La consultation est destinée à nourrir la réflexion des membres du CDP. Si possible, un système de consultation en ligne sera mis en place.

Chaque membre titulaire apporte une liste de vingt personnes au vicaire général, si possible avant la première rencontre, afin de faciliter la mise en place de la consultation régulière.

Les présents statuts ont été présentés au Conseil presbytéral du ... Ils entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2024 pour une durée indéterminée. Ils seront réévalués en particulier selon les indications données par le Pape à la suite du Synode des évêques.

Fait à Rouen, le ...

¹ Les personnes pourront être choisies dans l'entourage géographique, professionnelle, amicale, familiale ou ecclésiale des personnes titulaires. On veillera à ce que les personnes éloignées de la pratique sacramentelle de l'Eglise y soient largement représentées.

Hommes et femmes dans l'Église de Rouen,
marchons ensemble ...

La place de la femme dans l'Église – et aussi dans la société – est un sujet récurrent. Des évolutions sont en cours. Notre diocèse y participe de diverses manières, comme en témoigne la consultation synodale.

Pendant deux ans, j'ai proposé à trois couples et un prêtre de m'aider dans la réflexion concrète. Nous nous sommes réunis tous les deux mois, invoquant l'Esprit Saint et procédant à des auditions diverses entrecoupées de séance de travail entre nous. Ainsi, nous avons reçu des prêtres, des femmes laïques, parfois engagées pour une féminisation des ministères. Nous avons visité le Père abbé d'un monastère d'hommes et la Supérieure d'un monastère de femmes.

Spontanément, le groupe a souhaité que la réflexion porte sur la place des hommes et des femmes, et pas seulement sur celle des femmes. La raison en est double : d'une part, la place des unes peut-elle se réfléchir sans celle des autres ? D'autre part, la question du rapport entre les laïcs, hommes et femmes, et les prêtres et celle du rapport entre les hommes et les femmes sont imbriquées.

L'objectif était de recueillir les réflexions et interrogations contemporaines, auxquelles se sont ajoutées les propositions de la consultation synodale, afin de discerner quels pas le diocèse de Rouen pourrait faire pour être davantage fidèle à ce que Dieu veut pour la mission.

Je présente ici une synthèse et des pistes ouvertes à cette occasion, y compris quelques orientations concrètes. Des références à l'Écriture et des questions jalonnent le texte pour susciter votre propre réflexion et inciter à débattre. Quelques questions explicites sont proposées pour le faciliter. Je recevrai avec gratitude des contributions au cours de l'année 2023/2024 pour marcher ensemble dans la bonne direction. De même, j'accueillerai les réflexions du Synode sur la synodalité qui se tiendra à Rome en deux sessions, octobre 2023 puis octobre 2024.

À ce stade, la réflexion s'ordonne autour de trois lignes directrices :

- 1. La reconnaissance de la dignité de la personne comme donnée fondamentale ;*
- 2. L'importance de l'humilité et la chasteté, et des dispositions favorisant leur développement ;*
- 3. La pertinence d'intégrer l'altérité à tous niveaux, et notamment dans la vie pastorale.*

1. La dignité de la personne humaine, homme et femme, point de repère fondamental

Homme et femme, il les créa (Gn 1, 27).

La dignité de la personne humaine, de chaque homme et de chaque femme, se donne à voir tout particulièrement dans la qualité de leurs relations : entre eux, avec le groupe social, avec la nature, avec leur Créateur.

Pour le chrétien, la dignité de la personne humaine s'éclaire d'une manière particulière en Jésus, Fils de Dieu, fils de Marie¹. Elle prend en effet une dimension divine qui s'épanouira dans le Royaume où il n'y aura plus ni homme ni femme (cf. Ga 3, 28). Ainsi, dès aujourd'hui notre joie est grande de voir en chaque personne humaine un fils et une fille de Dieu, pleinement égaux en dignité. N'est-ce pas en pensant à cela que nous disons « Notre Père ... » ?

Une telle dignité est porteuse d'exigence pour chacun, pour chaque communauté. Nous posons-nous suffisamment la question du respect la dignité de chaque homme, de chaque femme, dans notre manière de vivre la communauté chrétienne ? La question se pose d'autant plus à ceux qui exercent le service de l'autorité.

L'histoire du peuple de Dieu est marquée par les limites et le péché de l'humanité. À tout instant, nous avons à être vigilants, à faire la lumière sur les dérives et à les combattre. Nous avons à reconnaître les insuffisances et à chercher à les supprimer, avec la grâce de Dieu et l'aide de la raison humaine éclairée par la foi.

Nous avons donc à progresser dans le respect de cette dignité, en particulier celle de la femme, mais pas seulement. Faut-il dramatiser le passé, faut-il gommer ou nier toute différence sexuelle, considérer qu'homme et femme seraient en tout interchangeables, suivre l'évolution de la société ou laisser chacun agir selon ses propres désirs ou ses pensées personnelles ? À mon avis, il est simplement temps d'avancer avec toutes nos ressources, spirituelles et évangéliques, avec charité et, surtout, ensemble.

Pouvons-nous nous interroger paisiblement sur ce que nous souhaitons au fond de nous-mêmes sur ce sujet de la dignité de l'homme et de la femme, en parler avec d'autres et discerner, chacun dans sa sphère d'activité ou de responsabilité ?

À l'image de Dieu, il les créa (Gn 1, 27).

Continuons d'admirer la belle réalité de l'être humain sexué, encore mystérieuse. De nombreux couples, de nombreuses amitiés, de nombreuses familles en témoignent. N'hésitons pas à dire notre joie.

Aujourd'hui, pourtant, l'idéologie du genre jette un trouble sur la nature humaine. Tout en accueillant les interrogations, nous devons garder la distance nécessaire au nom de la beauté même de la création, au nom du Créateur qui nous confie la création.

¹ « En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné » (Vatican II, GS 22).

Le fait d'être sexué rend manifeste que personne ne peut se prétendre universel. Chacun vit ainsi la finitude, marqué par le fait qu'il n'appartient qu'à une moitié de l'humanité. Chacun, surtout, vit la joie d'être complété, d'être aimé, d'être rendu fécond par un « autre ». Cette réalité inscrite dans nos vies constitue un appel à l'autre, un appel à l'aide, pour reprendre l'expression biblique : « Je lui ferai une aide qui lui correspondra », dit Dieu (Gn 2, 18). L'altérité sexuelle est sans doute l'altérité humaine la plus profonde, source d'une fécondité essentielle.

Mais l'altérité sans l'humilité fait le lit de l'inégalité ou des abus de pouvoir. De fait, l'humilité et l'altérité se fécondent mutuellement. Nous devrions vraiment nous demander comment, concrètement, notre féminité ou notre masculinité nous rend humble : Qu'est-ce que j'admire en l'autre ? Qu'est-ce que j'attends de l'autre ? Plus largement quelles sont les manières de vivre l'altérité et en quoi l'altérité sexuelle est-elle unique ou complétée par d'autres altérités ?

Le Fils de Dieu, lui-même, s'est risqué à entrer dans l'histoire en se faisant homme-masculin, recevant son être sexué de sa pleine appartenance à l'humanité par sa mère, Marie. Cette masculinité reflète la vérité de son incarnation qui est, au premier chef, abaissement, humilité : « Il s'est anéanti ... devenant semblable aux hommes » (Ph 2, 7). En aucun cas, elle ne traduit une supériorité du masculin. Elle manifeste en revanche le désir de Jésus de vivre sa mission avec l'autre, avec les autres, dans une complémentarité.

Demandons-nous comment l'histoire d'alliance entre Dieu et l'humanité, en particulier son abaissement, éclaire nos propres histoires humaines d'alliance entre homme et femme ?

Dans notre dignité de fils et filles de Dieu, nous faisons l'expérience de notre finitude, de l'altérité et du besoin de complémentarité, qui doit nous remplir d'humilité ; et c'est justement cette humilité qui rend l'altérité et la complémentarité vraiment fécondes, et permet la grandeur de l'homme et de la femme, créés à l'image de Dieu.

2. S'encourager à l'humilité et à la chasteté

Pour progresser ensemble, aujourd'hui, les réalités de la vie de notre Église ont besoin d'être regardées en face, sans jugement, sans *a priori*. Le fait qu'être prêtre catholique est réservé aux hommes est aujourd'hui interrogé voire contesté. Comme l'a affirmé le Pape saint Jean-Paul II à la suite du Pape saint Paul VI et l'a répété le Pape François, cela nous est donné. C'est une réalité que nous recevons de Jésus et de son Église².

Avons-nous pris le temps, quelle que soit notre opinion personnelle, de nous approprier les explications des derniers papes à ce sujet ?

² Cf. Lettre apostolique de saint Jean-Paul II *Ordinatio sacerdotalis*, 22 mai 1994 (https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_letters/1994/documents/hf_jp-ii_apl_19940522_ordinatio-sacerdotalis.html) ; Pape François, *La joie de l'Évangile*, 24 novembre 2013, n. 104 (https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html).

Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie... (Jn 20, 21)

Dès lors, nous devons comprendre la mission des prêtres, dans la suite de Jésus, qui ne peut être décorrélée de son être sexué. Les prêtres, comme Jésus, ne peuvent exercer leur ministère sans l'autre, sans les autres. Leur service ne peut être un en-soi, sous peine de stérilité. Le ministère des prêtres, au service du peuple des baptisés, prêtres, prophètes et rois, trouve sa fécondité dans l'altérité, en premier lieu vis-à-vis de la communauté ou de l'équipe qui lui est confiée et donnée à aimer. Cela nécessite une grande humilité et une chasteté faite de respect, de part et d'autre.

Le ministère des prêtres manifeste, à la suite de Jésus, que l'humanité n'est pas sa propre source et que son salut vient de Dieu. Jésus-prêtre affirme lui aussi qu'il n'est pas sa propre source : il est au service de l'œuvre de son Père distinct de lui-même : « Les Paroles que vous entendez, je ne les dis pas de moi-même ; le Père qui demeure en moi fait ses propres œuvres » (Jn 14, 10). Son altérité par rapport au Père (« je ne les dis pas de moi-même ») engendre leur communion (« le Père qui demeure en moi »).

De manière similaire, en affirmant que le sacerdoce ministériel est réservé aux hommes, l'Église mise sur l'altérité fondamentale qu'implique le fait de n'être que masculin. L'altérité ne fait pas des prêtres des êtres séparés. Au contraire, elle les met en relation. Le ministère des prêtres tend à la communion de tout le peuple de Dieu manifestée dans la communion sacramentelle au même Corps, à la même Coupe.

Le Pape François résume les développements des Papes précédents dans une formule saisissante : les prêtres sont « le signe du Christ Époux qui se livre dans l'Eucharistie », dit-il en reliant ce signe à leur masculinité³. L'altérité sexuelle rejoint le mystère de l'Alliance entre Dieu et l'humanité que reflète aussi le mariage et qui s'accomplit dans les épousailles du Christ et de l'Église, célébrées dans l'Eucharistie.

Avons-nous médité suffisamment la manière d'être de Jésus, face à son Père, face à ses apôtres, face à la foule, dans l'altérité ?

En même temps, le fait que les prêtres soient des hommes célibataires crée un risque de déséquilibre dans la relation homme-femme au sein des communautés, notamment en faisant croire que leur service, l'exercice de l'autorité, serait seulement masculin. Ce fait même oblige à une plus grande humilité encore, et à une chasteté véritable.

Si cette humilité est sincère, elle devrait engendrer chez celui qui reçoit le ministère d'une ordination le désir de le vivre avec d'autres ministres laïcs, homme ou femme. Quelle joie de partager nos regards différents, nos lectures de la Parole de Dieu, nos appels, nos convictions, nos idées, nos élans pour mieux servir !

³ *La Joie de l'Évangile*, n. 104 : « Le sacerdoce réservé aux hommes, comme signe du Christ Époux qui se livre dans l'Eucharistie, est une question qui ne se discute pas, mais qui peut devenir un motif de conflit particulier si on identifie trop la puissance sacramentelle avec le pouvoir. Il ne faut pas oublier que lorsque nous parlons de pouvoir sacerdotal « nous sommes dans le concept de la *fonction*, non de la *dignité* et de la *sainteté* » (Jean-Paul II, *Les fidèles laïcs*, 30 décembre 1988, n. 51) ».

Seules l'humilité et la chasteté c'est-à-dire un style de relation sans séduction ni rivalité, sans posséder ni être possédé, permet d'exercer le ministère de prêtre dans l'espérance d'une vraie fécondité. La communion, essentielle à la vie de la communauté, en est l'un des fruits.

3. Adopter la culture de l'altérité dans le service pastoral

« Ayez beaucoup d'humilité, de douceur et de patience ... », dit saint Paul (Ep 4, 1). Il introduit ainsi la pluralité des dons et de « leurs articulations » (Ep 4, 16 ; Col 2, 19). Le diocèse de Rouen, comme d'autres, a évolué positivement dans la responsabilité confiée à des femmes : directrices de service diocésain, intendantes, membres du conseil épiscopal, présidentes d'association, formatrice au séminaire, etc.

Cela est-il suffisant ? Comment et pourquoi l'avons-nous fait ? Dans une vraie reconnaissance du génie féminin et le respect de leur dignité ou par manque de prêtres ?

De la pluralité de ministères à la coresponsabilité

Seul Dieu porte la « totalité » du mystère. Dès lors, c'est la pluralité de ministères qui permet l'accueil le plus large des mystères de Dieu et de sa création. Ainsi, il serait bon que les paroisses, mais aussi des associations de fidèles, mettent en place les ministères institués et les ministères reconnus par le diocèse, en interpellant de possibles candidats, hommes et femmes⁴. Afin de bien se tenir éloigné des tentations de pouvoir, il faut veiller à garder un processus d'appel clair, en soignant les relectures, dans lesquelles le ministre s'attache à rendre compte.

Quels sont les ministères déjà mis en œuvre dans le diocèse ? Quel regard portons-nous sur les serviteurs de communautés ou les délégués pastoraux, par exemple ? Pourquoi utiliser le mot de « ministère » ?

Il les envoya deux par deux (Lc 10, 1)

D'une manière générale, le principe d'être toujours au moins deux ou trois en responsabilité (y compris dans un service diocésain ou paroissial) semble salubre. Pourquoi trois ? Cela éviterait de superposer les deux relations clerc-laïc et homme-femme qui, toutes deux, sont aussi riches que délicates. Pour que cette relation soit reçue (et non choisie par le responsable), il convient que les deux personnes associées soient choisies ou reconnues par l'autorité qui confie la responsabilité. Loin de les isoler des autres baptisés, ce que l'on pourrait *a priori* craindre, ces binômes ou trinômes sont

⁴ Les ministères laïcs institués sont, depuis saint Paul VI, le lectorat et l'acolytat auxquels le Pape François a ajouté celui de catéchiste, et les a rendus accessibles aux femmes comme aux hommes. En 2021, après consultation du Conseil diocésain de pastorale et du Conseil presbytéral, j'ai promulgué six ministères reconnus pour le diocèse : délégués pastoraux, serviteurs de communautés, secrétaire pastoral, guide des funérailles, intendant et catéchète.

appelés au contraire à se reconnaître comme quelques-uns au service d'une communauté, elle-même en mission, et dont ils sont membres.

*Comment recevrons-nous ce nouveau visage de l'autorité ou de la responsabilité ?
Comme fidèle ? Comme pasteur ?*

Outre cela, il est souhaitable que l'évêque, les prêtres et diacres acceptent un regard fraternel, et notamment féminin, sur leur ministère, ce qui est sans doute plus naturel pour les diacres mariés. À mon niveau, je prends des dispositions pour vivre moi-même une visite fraternelle qui portera un regard extérieur sur mon ministère épiscopal. Trois personnes, un évêque, un prêtre et une femme devraient être désignées selon un protocole qui se met en place à la Conférence des évêques de France.

La pratique heureuse des conseils

Tous étaient assidus à la prière, avec des femmes (Ac 1, 14)

La collaboration d'hommes et de femmes dans les responsabilités est une heureuse voie pour accueillir plus pleinement la volonté de Dieu sur notre Église. Beaucoup font l'expérience des regards complémentaires féminin et masculin sur les situations ou sur les personnes, et des génies différents dans la contemplation et l'action. Il y a de nombreuses manières d'exprimer l'identité féminine ou masculine. Certains, par exemple, relient volontiers l'identité féminine à la maternité (don, gratuité, écoute, présence, compassion ...) et l'identité masculine à l'action (réaliser des projets, avancer, mettre un cadre, protéger ...). En accueillant cette réalité, n'oublions pas que chacun d'entre nous a une part de féminin ou de masculin.

En tous les cas, l'écoute et le respect mutuel, qui inclut une part d'étonnement, permettent une vie ecclésiale plus dynamique. Nous veillerons à ce que tout conseil ayant autorité, ou entourant une personne ayant autorité, soit composé d'hommes et de femmes de manière significative. Cela est vrai d'une équipe d'animation pastorale comme d'un conseil paroissial économique ou une équipe de catéchistes. Ensemble, ils scrutent la Parole et accueillent l'Esprit Saint, partageant leurs points de vue, leurs ressentis comme leurs idées.

Chacun d'entre nous pourrait-il exprimer ce qu'est pour lui le masculin et le féminin ?

Scruter la Parole de Dieu ensemble

Dans l'année « Marcher avec la Parole » qui s'ouvre, il est souhaitable que se fassent entendre les différentes manières de recevoir la Parole de Dieu, de la comprendre, de la proclamer, d'en témoigner, au masculin et au féminin, même si cela ne remet pas en cause le fait de réserver l'homélie au prêtre qui préside l'Eucharistie. En effet, le prêtre est là pour manifester que les deux tables de la Parole et de l'Eucharistie ne font qu'une, dans la présence unique du *Verbe fait chair*, la Parole faite corps. Il en va de même quand le diacre qui prêche assure le service de l'Eucharistie ensuite, manifestant la même unité dans le service.

Pour autant, à bien d'autres occasions, il est louable que des laïcs, hommes et femmes, puissent commenter la Parole de Dieu et enseigner à partir d'Elle. C'est le cas dans notre diocèse en catéchèse ou à l'occasion des obsèques. D'autres liturgies de la Parole devraient le proposer, néanmoins en réservant toujours le dimanche matin à l'assemblée eucharistique.

Avons-nous déjà lu ou entendu des commentaires de la Parole faits par des femmes et des hommes laïcs ? Comment les avons-nous reçus ?

Des groupes non mixtes toujours ouverts sur les autres

Bien des groupes se réunissent de manière homogène, hommes ou femmes, garçons ou filles. Nous connaissons par exemple les communautés de consacrés. Elles vivent cette homogénéité comme une chance pour développer et vivre leur célibat ou leur spécificité. Nous connaissons aussi l'action catholique féminine (ACF), les pèlerinages des pères de famille ou la prière des mères, ou d'autres fraternités et équipes entre hommes, entre femmes.

Ces groupes homogènes doivent apprendre aussi à accueillir des exceptions et le regard de personnes de l'autre sexe, bref à être ouverts. Bien sûr, la prudence impose de définir des moments et des protocoles clairs. Les monastères le vivent déjà, en accueillant des visiteurs ou du personnel de l'autre sexe.

Dans les assemblées dominicales, il est nécessaire que soit manifeste l'égalité dignité des hommes et des femmes baptisés. Hormis le ministère du prêtre, les services de la communauté comme les lieux ne sont pas réservés à l'un ou l'autre sexe même s'ils ont leur spécificité. Ceux qui proclament la Parole, les ministres extraordinaires de la communion ou ceux qui accomplissent un autre service sont indifféremment homme ou femme, garçon ou fille, par principe, même si, dans la pratique, pour des raisons pédagogiques ou psychologiques, il peut être pertinent de privilégier l'homogénéité.

Quelle expérience avons-nous de groupes masculins ou féminins ? Qu'est-ce que cela apporte ?

La pluralité des ministères, la coresponsabilité, homme et femme, les conseils et le respect des identités masculines et féminines sont de bons chemins pour, avec humilité et dans la chasteté réciproque, vivre la richesse des mystères de Dieu, la fécondité de l'Évangile et la mission de notre Église.

En frères et sœurs, sachons nous entraider

Va lui faire des reproches, seul à seul (Mt 18, 15)

Nous devons avoir une attention particulière, sans naïveté, sur les réelles dérives engendrées par notre péché ou nos défaillances. Les abus de pouvoirs doivent être corrigés, d'abord par un exercice de charité fraternelle. Toute personne, baptisée ou non,

est en capacité d'interroger un frère ou une sœur avec bienveillance. Apprenons-le davantage en sollicitant les membres des communautés et en développant une formation à une juste correction fraternelle. Elle exclut la délation mais pas le recours à l'autorité.

Parce que ce sont des attitudes et des styles de vie qu'il faut faire évoluer, notre meilleure ressource est l'Évangile. Jésus pose des gestes, prend des attitudes non pour contrecarrer des lois et des coutumes mais pour les accomplir en les dépassant, et rejoindre son beau projet créateur : « N'avez-vous pas lu ceci ? Dès les commencements, le Créateur les fit homme et femme », dit-il aux pharisiens (Mt 19, 4).

Prenons le chemin dans la douceur et la joie, avec la Parole de Dieu. En tous les cas, je suis heureux de partager le mien avec vous. De la Vierge Marie à Marie-Madeleine, nous pouvons encore recueillir des enseignements nouveaux.

✠ DOMINIQUE LEBRUN

Le 15 août 2023.

Contribution du groupe *Chrétiens engagés pour une Eglise synodale*
26 mars 2024

Cette contribution a été élaborée à l'initiative d'un « groupe local » de Promesses d'Eglise qui a organisé le 25/11/23 une matinée « d'information-partage » sur le synode, à laquelle ont participé une centaine de personnes dont Mgr D. Lebrun, 6 prêtres et 3 diacres. La réflexion initiée le 25/11 s'est poursuivie au cours de rencontres au sein de trois groupes thématiques. C'est à partir des réflexions et propositions de ces trois groupes, composés de chrétiens engagés dans divers mouvements, associations et paroisses, que la présente contribution a été élaborée.

1. Hommes et femmes dans l'Eglise

Les documents préparatoires au synode, et le rapport de synthèse de la première session lui-même, abordent tous la question de la place actuelle des femmes comme symptôme majeur des dysfonctionnements de l'Eglise.

- Contribution du diocèse de Rouen. « *Pour beaucoup il y a une réelle nécessité de la parité homme femme dans les instances dirigeantes, sans limiter les femmes aux tâches subalternes pour lesquelles elles manquent aussi de reconnaissance... L'Eglise devrait avancer sur le diaconat féminin* » (3B)
- Collecte des synthèses synodales de la CEF. Juin 2022. Hommes et femmes : vivre l'égalité baptismale (2.3). « *Sur la question de la place faite aux femmes dans l'Eglise, les synthèses perçoivent une urgence ainsi que d'innombrables blessures... La manière dont les femmes sont traitées dans l'Eglise n'est pas ajustée à la mission de celle-ci, à une époque où l'égalité entre les hommes et les femmes est devenue une évidence commune... On lit aussi de nombreuses demandes pour que les femmes puissent recevoir l'ordination diaconale* »
- Rapport de synthèse de la première session. Ch 9 : Les femmes dans la vie et la mission de l'Eglise. « *Lorsque au sein de l'Eglise, la dignité et la justice dans les relations entre les hommes et les femmes sont altérées, alors la crédibilité de la proclamation que nous adressons au monde est affaiblie. Le processus synodal montre qu'il est nécessaire d'ajuster les relations et de procéder à des changements structurels... L'Assemblée demande de ne pas répéter l'erreur qui consiste à parler des femmes comme d'une question ou d'un problème... La recherche théologique et pastorale sur l'accès des femmes au diaconat doit être poursuivie* »

Proposition.

- Rejoindre la demande du synode : « *A l'Eglise de grandir dans son engagement à comprendre et accompagner les femmes sur le plan pastoral et sacramental* » (Rapport de synthèse première session. 9c) : il y a urgence !
- Reconnaître l'égalité baptismale des femmes en donnant un accès au diaconat, avec une mise en place déterminée par les Eglises continentales.

2. Les Conseils. Proposition pour le Conseil Diocésain de Pastorale (CDP).

Actuellement, les divers conseils qui entourent l'évêque et/ou les curés n'ont aucun pouvoir de décision, leur rôle est uniquement consultatif. Le document « Proposition pour le Conseil Diocésain de Pastorale (CDP) », joint à l'appel à contribution dans le diocèse de Rouen, détaille la composition et la désignation des membres du CDP mais sans préciser sa mission et ses modalités de fonctionnement.

Des délibérations collectives et des instances participatives sont indispensables aujourd'hui en agissant pour que les laïcs osent prendre la parole et prennent des initiatives devant les prêtres ou même devant les

membres des EAP.

Propositions

- Mettre en place au sein de l'Église des règles de fonctionnement indispensables à son bon fonctionnement : élections, mandats à durée limitée, participation de tous, subsidiarité.
- Lancer des appels à responsabilité en fonction de besoins précisément définis et reconnus par la communauté, avec des objectifs clairs, pour des missions bien déterminées, pouvant prendre la forme de ministères.
- Pour cibler ces appels, prendre en compte les compétences et les charismes. Ce qui suppose une compétence préalable correspondant à la finalité du conseil à constituer, et un charisme qui est l'expression d'une capacité de relation au monde. Ces appels ne doivent pas marginaliser les autres membres de la communauté, par une pratique de la délégation limitée à ceux qui sont/seraient supposés compétents. Dans la communauté, tous sont également appelés à être prophètes.
- Être vigilant sur la création de ministères trop formalisés pour les laïcs avec un risque de cléricisation.
- Donner un rôle essentiel à la communauté paroissiale dans le choix des responsables et la détermination des objectifs. Pour cela, une formation de ses membres est nécessaire, ainsi que la mise en place d'espaces d'échanges, voire de débats.
- Proposer à toute la communauté de participer à l'élaboration du projet paroissial, cette phase d'élaboration étant un facteur majeur de structuration de la communauté. Le projet paroissial doit clairement définir sa durée, les conditions de sa validation par la communauté, ainsi que ses modalités de suivi, d'évaluation et de révision, notamment lors de changements de curés.

3. Rapprocher mouvements et paroisses : une nécessité pour tous ensemble "Marcher avec la Parole ».

La Lettre au peuple de Dieu du 25 octobre 2023 rappelle que : « *La vocation de l'Église est d'annoncer l'Évangile* » mais pas « *en se centrant sur elle-même* ». Comme précisé ci-dessous, pour développer la mission, il convient de :

- contribuer à la reconnaissance réciproque de ce qui est déjà fait par les uns et les autres
- adapter le langage liturgique
- anticiper les effets de la réduction du presbyterium
- accepter de sortir de l'entre soi.

3.1 Un constat : beaucoup est déjà fait aux périphéries. Depuis de nombreuses années des chrétiens sont engagés, principalement dans les mouvements, services, associations, mais aussi dans les paroisses, auprès des personnes en situation de pauvreté dont les visages sont multiples. Beaucoup est fait aussi hors du monde catholique.

Ces chrétiens engagés regrettent que les personnes fragiles puissent être ignorées par des communautés paroissiales repliées sur elles-mêmes. Dans une schizophrénie dramatique, paroisses et mouvements semblent trop souvent exister et fonctionner de manière totalement indépendante : nous ressentons un décalage entre "*la vraie vie des hommes*" et "*l'entre-soi des messes*".

3. 2 Une interrogation : comment "Marcher avec la Parole" au cours de la liturgie ?

Le ritualisme de plus en plus marqué risque d'évacuer de nos célébrations la vie quotidienne et favoriser un « entre-soi » mortifère. Cette pratique verticale « cléricale » semble répondre à un besoin/voire une demande d'une tranche générationnelle, au détriment d'une horizontalité humaine de tous les baptisés « égaux par le baptême ». Cette évolution crée une souffrance et un sentiment de rupture pour d'autres catégories de paroissiens.

La question du langage revient régulièrement. Pour remplir sa mission d'annoncer l'Évangile au monde, il est urgent que l'Église adapte son langage aux réalités de terrain, aux lieux d'évangélisation, aux situations concrètes.

3.3 Une urgence : anticiper les conséquences de la réduction drastique du presbyterium. Il est urgent d'anticiper les évolutions démographiques et sociales des actuelles « communautés paroissiales », dont certaines risquent de ne plus exister, faute de paroissiens et de prêtres, à l'horizon de 10-15 ans. La nomination de prêtres « *venus d'ailleurs* », de délégués pastoraux et de prêtres modérateurs, peut rassurer à court terme en permettant de maintenir une apparence de structure paroissiale à l'ancienne. La poursuite de la baisse du nombre de prêtres laisse penser qu'il ne s'agit que de mesures de court terme.

Propositions

- Mettre à profit l'expérience de l'année "Marcher avec la Parole" dans le diocèse de Rouen pour développer des petites communautés qui permettent aux chrétiens de continuer à faire Eglise « autrement » en l'absence de prêtres, en se réunissant autour de la Parole de Dieu. La diversité de ces communautés permettra de renforcer les liens avec les mouvements pour annoncer l'Evangile aux personnes vulnérables au plus près du terrain.

- Promouvoir une liturgie, accessible à tous et ouverte sur le monde, qui est un préalable à une « Eglise synodale en mission » et un facteur de rapprochement entre mouvements et paroisses (cf supra). Une telle évolution liturgique implique de :

- Célébrer autrement, en faisant entrer la vie dans les célébrations (mariages, baptêmes, inhumations...). Sinon, le fossé entre deux Eglises, celle du culte et celle de la vie, va s'accroître.

- Accueillir régulièrement les mouvements lors de l'offertoire, de la prière universelle, des annonces à la fin de la messe... Ne pas avoir peur de confier à un mouvement, à un service, la préparation et l'animation de l'ensemble d'une célébration.

- Employer un langage et des rites compréhensibles et renouvelés pour notre société actuelle.

- Sortir de l'« entre-soi » en allant, avec les autres confessions chrétiennes et religions, au-devant des frères les plus démunis. La participation commune à des mouvements ou des organismes civils et une meilleure connaissance réciproque renforceront le dialogue œcuménique et interreligieux.

- Veiller à considérer les personnes en situation de pauvreté que nous rencontrons, en tant que « sujet » et non comme « objet » de notre bienveillance.

- Être présent dans les débats publics pour attester de notre capacité de relation au monde.

4. Mise en place de ministères laïcs. Place et rôle des prêtres

« Au milieu de tous les baptisés, les prêtres sont des frères parmi leurs frères, membres de l'unique Corps du Christ dont la construction a été confiée à tous » (Décret sur le ministère et la vie des prêtres N°9 - Vatican II)

Propositions

- Distinguer pouvoir et autorité. L'autorité des prêtres provient de l'exigence du service des frères qui leur sont confiés, pour les guider vers la sainteté. Elle ne provient pas d'un pouvoir hiérarchique sans partage et sans écoute.

- Lutter contre un positionnement des prêtres uniquement sacramentel au détriment de leur vocation pastorale et sociale : *« la vocation de l'Eglise est d'annoncer l'Evangile, non pas en se centrant sur elle-même mais en se mettant au service de l'amour infini dont Dieu aime le monde »* (Synode 1^e session)

- Faire le bilan des expériences de paroisses sans curé « résident », là où un fonctionnement nouveau de type « synodal » s'est imposé. Ces expériences riches de leçons ont montré que les laïcs étaient capables de se prendre en charge.

- Redéfinir précisément la position et le rôle pastoral et sacramentel du prêtre lors de la nomination de délégués pastoraux, dans les paroisses sans curé. Cette redéfinition est une étape indispensable pour faire face à la diminution du nombre de prêtres.

5. Pour améliorer les organes de participation différenciée : rendre compte, évaluer, communiquer et former.

5.1 Rendre compte et évaluer. Il n'existe pas aujourd'hui une culture d'évaluation au sein de l'Eglise, tant pour les personnes que pour les structures.

5.2 Communiquer. Le manque de communication, à l'origine de souffrances chez nombre de chrétiens, est souvent lié au mauvais fonctionnement des lieux où la parole de tous, laïcs et clercs, devrait être libérée (Conseils, Paroisses).

5.3 Former. Le rapport de synthèse de la première session du synode encourage à « *élaborer une culture de la formation permanente* » en privilégiant « *les propositions de formation commune destinées à l'ensemble du Peuple de Dieu (laïcs, ministres consacrés et ordonnés).* » (14.k)

Propositions

Rendre compte, évaluer

- Mettre en place une véritable culture d'évaluation. De manière générale, rendre compte de son mandat devrait devenir une obligation naturelle et être vu comme un moyen de progresser dans l'action menée.
- Mettre en place une évaluation systématique de tous les conseils et structures, selon une méthodologie précise et connue, en fonction des raisons et objectifs qui ont conduit à leur instauration.
- Formaliser, par lettre de mission, un mandat à durée déterminée pour toutes les personnes qui exercent une responsabilité au sein de l'Église, y compris pour les prêtres. En cas de conflit, le contenu de ce mandat sert de référence pour la reprise d'un dialogue afin de le résoudre.
- Prévoir une reddition systématique des comptes au terme d'un mandat. La reddition n'est ni un procès ni une mise en cause de la personne mais une évaluation de ce qui a été fait par rapport aux objectifs initialement définis dans le cadre de la mission qui avait été confiée. Lors de cette évaluation, les difficultés, les réussites et les manques sont relevés afin d'en tirer les conséquences pour progresser. Elle intègre aussi la relecture spirituelle de la mission : en quoi la personne missionnée a-t-elle été nourrie spirituellement par la mission ?

Communiquer

- Adapter le langage aux réalités de terrain, aux lieux d'évangélisation, aux situations concrètes.
- Faire évoluer linguistiquement le rituel.

Former

- Proposer systématiquement une formation initiale et permanente à toutes les personnes à qui une mission a été confiée. Compte-tenu des délais nécessaires pour voir les effets d'une telle réforme, il est urgent de la mettre en œuvre sans attendre.
- Permettre aux séminaristes d'acquérir, durant leur formation initiale, par des stages de longue durée, voire une année de césure, une réelle connaissance du terrain, de la société et du monde dans lequel ils vivront leur sacerdoce. Pour être cohérente avec une « Eglise synodale en mission » et éviter une posture uniquement sacramentelle, la formation initiale des prêtres et des diacres ne doit pas être seulement une formation académique.
- Concevoir et présenter la formation initiale des prêtres et des diacres comme la première étape d'une formation continue tout au long de la vie.